

RÉSEAU
DES PISCINES

TORCY • ARCHE GUÉDON
CHELLES • ROBERT PRÉAULT
ÉMERAINVILLE • ÉMERY
VAIRES-SUR-MARNE



ÉCOLE DE NATATION

De 6 à 12 ans

INSCRIPTIONS 2024 - 2025

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES PRINCIPES DE L'ÉCOLE DE NATATION

Fonctionnement

L'école de natation est réservée en priorité aux enfants qui ne savent pas nager.

Pour intégrer l'école de natation, tout enfant doit être âgé de 6 ans révolus jusqu'à 12 ans au jour de la première séance.

L'objectif des séances est de rendre les enfants autonomes pour qu'ils soient en sécurité.

À ce titre, selon l'âge et le niveau de chaque enfant, plusieurs cycles pourront parfois être nécessaires.

Une présence à chaque cours est indispensable et obligatoire. En cas d'absence, un enfant peut se retrouver en difficulté et ne plus être en capacité de suivre les cours.

Organisation des séances

Pour des raisons de sécurité et afin que les séances puissent s'organiser au mieux et dans l'intérêt de chaque groupe :

- L'enfant devra se présenter à l'accueil 15 minutes avant le début du cours
- L'enfant devra être accompagné par un adulte à son arrivée et à la sortie de l'établissement
- L'enfant se présentant à l'accueil, plus de 10 minutes après le début du cours, ne pourra assister à celui-ci
- Toute absence à un cours devra être signalée au plus tôt

Règles d'hygiène et de sécurité

Pour des raisons d'hygiène, de confort et de sécurité :

- Le port du bonnet de bain est obligatoire
- Seul le slip de bain ou boxer aquatique au-dessus des genoux est autorisé pour les garçons et le maillot une pièce pour les filles
- Une tolérance est faite pour le port d'un T-shirt lycra pour les moins de 10 ans
- Les chaussons de piscine sont vivement déconseillés, sauf en cas de verrues, car ils handicapent l'enfant dans son évolution
- Tout enfant porteur de lésions cutanées devra présenter un certificat de non-contagion pour pouvoir participer aux cours

INFORMATIONS PRATIQUES

Jours et horaires des cours

ROBERT-PRÉAULT À CHELLES	Mercredi	9 h 45 - 10 h 25 10 h 30 - 11 h 10 11 h 15 - 11 h 55
ÉMERY À ÉMERAINVILLE	Mercredi	9 h 30 - 10 h 10 10 h 15 - 10 h 55
ARCHE GUEDON À TORCY	Mercredi	11 h - 11 h 40 11 h 50 - 12 h 30
VAIRES-SUR-MARNE	Mercredi	9 h 50 - 10 h 30 10 h 35 - 11 h 15

Calendrier (inscriptions et cycles)

Formulaire disponible à l'accueil des piscines et en ligne sur agglo-pvm.fr

Retours d'inscriptions définitives après évaluations

Pas de séances pendant les vacances scolaires

Cycle 1

Évaluations et tests : mercredi 18 Septembre 2024

Séances : du 25 septembre 2024 au 22 janvier 2025

Cycle 2

Évaluations et tests : mercredi 12 Février 2025

Séances : du 5 mars au 18 Juin 2025

Tarifs

	Résidents Agglomération	Extérieurs
14 séances	88 €	115 €

Le territoire de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne est composé de 12 villes :

Brou-sur-Chantereine • Champs-sur-Marne • Chelles • Courtry • Croissy-Beaubourg • Emerainville • Lognes • Noisiel
Pontault-Combault • Roissy-en-Brie • Torcy • Vaires-sur-Marne

PISCINE DE L'ARCHE GUÉDON

Place des Rencontres à Torcy

Tél. 01 60 37 24 84

PISCINE ROBERT-PRÉAULT

Avenue Hénin à Chelles

Tél. : 01 60 08 68 80

PISCINE D'ÉMERY

Rue Louise Michel à Émerainville

Tél. : 01 60 05 23 07

PISCINE DE VAIRES-SUR-MARNE

36, rue des Loriots à Vaires-sur-Marne

Tél. : 01 60 37 78 91



Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy

Tél. : 01 60 37 24 24 • contact@agglo-pvm.fr • www.agglo-pvm.fr